

Congés exceptionnels liées à des événements familiaux

► Certains employeurs peuvent accorder un congé exceptionnel dans les cas suivants :

Motif	Observations
Garde d'enfant malade	Pour les modalités (durée, conditions, justificatifs), se rapprocher de l'employeur
Maladie très grave-hospitalisation : <ul style="list-style-type: none">- du conjoint, concubin, personne liée par un PACS- d'un enfant- des père, mère	
Décès / obsèques : <ul style="list-style-type: none">- du conjoint ou de la personne liée par un PACS- d'un enfant- des père, mère- des beau-père, belle-mère- des parents ou allié du 2ème degré (frère, sœur, beau frère, belle sœur et grands parents)	